

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLICQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID : 059-265904565-20201201-N601122020-DE

SLOW

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°6
Budget primitif 2021

L'An Deux Mille Vingt.

Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles-STALLONE Estienne.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès - ALFANO Marie-Joëlle - KOMIN Pascale - CORREAU Marie-Thérèse - BROUTIN Françoise - MARCZEWSKI Christiane - VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia

Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy

Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie - Madame GAUTRON Marie-Paule

Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans l'attente de l'adoption du Budget primitif 2021 après le 1^{er} janvier 2021. L'article L1612-1 du CGCT précise que dans le cas où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à la date de son adoption, le président peut, sur autorisation du conseil d'administration, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services, Il sera proposé au conseil d'administration d'user de cette faculté et donc d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 et dans les limites ci-après fixées :

CHAPITRE / ARTICLE	BUDGET 2020	¼ DES DEPENSES
20	20 000 €	5 000 €
205		
21	117 482,89 €	29 370,72 €
2181		
2182		
2183		
2184		
2188		

La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX

ADOpte : le budget primitif 2021

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.